

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME - COMMUNE DE AUBIAT

CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2025 à 20h30

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Présents : Mme FUENTES CARMEN - M ROCHE Philippe – Mme QUINET Eliane adjoints.
M BERGER Frédéric - M BOSSARON Pascal - M MENDES Teddy - Mme JAFFEUX Christine - M ABAD Mickaël -
Mme BAYLE Léa – Mme PINON Sandra - M RICHARD Charles-Henri – Mme RAYNAUD Catherine, conseillers
municipaux.

Absents : M BOUHIER Emmanuel (pouvoir à Mme RAYNAUD Catherine)

ORDRE DU JOUR

Commune Investissement

- Décision modificative – Virements de crédits Délibération
- Opération 127 Signalétique villages – Présentation du projet

Agriculture

- Constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier Délibération

Délibérations diverses

Questions et informations diverses

Monsieur le maire informe les élus que la délibération relative à la décision modificative est annulée car elle n'est plus nécessaire.

Monsieur le maire présente ensuite le projet de mise en place d'une signalétique d'information locale sur les villages de la commune d'Aubiat. Celle-ci sera élaborée à partir de la charte graphique mise en place sur le village d'Artonne. Il y aura 3 couleurs, une pour les espaces communaux, une pour les espaces patrimoniaux et une pour les lieux de vente, services et hébergements.

Le nom de la commune apparaîtra en haut de chaque mat avec la lettre A au design de notre logo.

Les élus s'interrogent sur la possibilité d'ajouter en italique *Chazelles* et *Persignat*.

Ils s'interrogent également sur le fait de mettre centre associatif ou salle des fêtes. Le projet va être affiné et une nouvelle demande de devis sera effectuée.

Monsieur le Maire passe au point suivant :

DELIBERATION N° 31/2025

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 27/06/2025, M. le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le xx/07/2025, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- M. CHAMBON Hervé
- M. ROCHE Philippe
- Mme JAFFEUX Christine en tant que suppléante

Qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- M. CHAMBON Hervé
- M. ROCHE Philippe
- Mme JAFFEUX Christine en tant que suppléante

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Les élus votent pour ces 3 candidats à l'unanimité. M. CHAMBON Hervé et M. ROCHE Philippe sont élus membres titulaires et Mme JAFFEUX Christine est élu membre suppléant.

Il appartient également au conseil municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5).

La commune d'Aubiat ne possédant que très peu de parcelles boisées, elle ne désigne pas de propriétaires forestiers et laisse le Département procéder aux mesures nécessaires.

DIVERS

➤ **PLUI-H**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une enquête publique portant sur l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Plaine Limagne se déroulera du mercredi 1^{er} octobre 2025 à 9h au vendredi 31 octobre 2025 à 17h. Le dossier papier sera consultable au siège de la CCPL à Aigueperse, à la mairie de Randan et à la mairie de Maringues.

Le dossier numérique sera également disponible sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie d'Aubiat.

La commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public lors de plusieurs permanences. L'une d'entre elles aura lieu à la mairie d'Aubiat le **lundi 6 octobre 2025 de 10h30 à 12h.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur un registre d'enquête papier disponible au siège de la communauté de communes, à la mairie de Randan et à la mairie de Maringues ;
- soit par courrier postal adressé à « Communauté de communes Plaine Limagne, à l'attention du Président de la commission d'enquête, 158 grande rue, BP23, 63260 Aigueperse », de manière à ce qu'il parvienne au commissaire avant la clôture de l'enquête ;
- soit par courrier électronique à enquete-publique@plaine.fr avant le 31 octobre à 17h. Les pièces jointes annexées ne devront pas excéder 50 mega-octets ;
- soit sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : www.plainelimagne.com/enquete-publique. Les pièces jointes annexées ne devront pas excéder 50 mega-octets ;
- soit auprès de la commission d'enquête aux jours et heures de ses permanences.

➤ **Fête patronale**

Les élus se donnent rdv le dimanche 14/09 à 10h pour préparer le vin d'honneur qui débutera à 11h30.

➤ **Repas des aînés**

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 14 décembre.

Prochains conseils : lundi 3 novembre - lundi 15 décembre

Table des délibérations

N° délib	Intitulé	Date de réception en préfecture
N°31	COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER	18/09/2025